

Démonstration de construction de talus

Les élus des communes du territoire étaient conviés, le jeudi 25 septembre, à une présentation du travail réalisé dans le cadre du programme Breizh Bocage. Ce fut l'occasion de rappeler l'intérêt des haies et talus : amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, effet brise-vent, préservation de la biodiversité ... et de montrer l'engagement des agriculteurs dans leur reconstruction : dans un premier temps 25 kms de talus et/ou haies sont prévus chez une vingtaine d'agriculteurs et d'autres projets seront validés avant la fin de l'année.

La réunion s'est poursuivie sur l'exploitation d'Emmanuel Le Menn (à Saint Frégant), où élus et agriculteurs ont assisté à la construction d'une portion de talus, réalisé par l'entreprise Mao, missionnée par le SML. Cette démonstration fut l'occasion d'échanges entre les élus et les agriculteurs présents.



Rappel : Ces travaux sont entièrement financés par l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Général, la Région Bretagne et le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon. Si vous avez des projets, contactez Lizig Cloarec au 02.98.21.13.42 ou au 06.88.10.64.39.

Païement vert : penser à la diversité des assolements

Les règles précises de la diversité des assolements ne sont pas encore totalement connues mais il faut y penser dès aujourd'hui. Cela évitera de risquer d'être dans une impasse, ce printemps, lors de la déclaration PAC.

Dans quel cas vous situez-vous ?

La diversification est fonction de la surface en terre arable, c'est-à-dire la SAU diminuée des surfaces en prairies permanentes et en prairies temporaires de plus de 5 ans, déclarées à la PAC.

Surface en terre arable	
Moins de 10 ha	Pas d'obligation de diversification
Entre 10 et 30 ha	2 cultures : la culture principale doit représenter moins de 75 % de la surface
Au-delà de 30 ha	3 cultures : la culture principale doit représenter moins de 75 % et les 2 cultures les plus importantes moins de 95 %

Qu'est-ce qui différencie les cultures ?

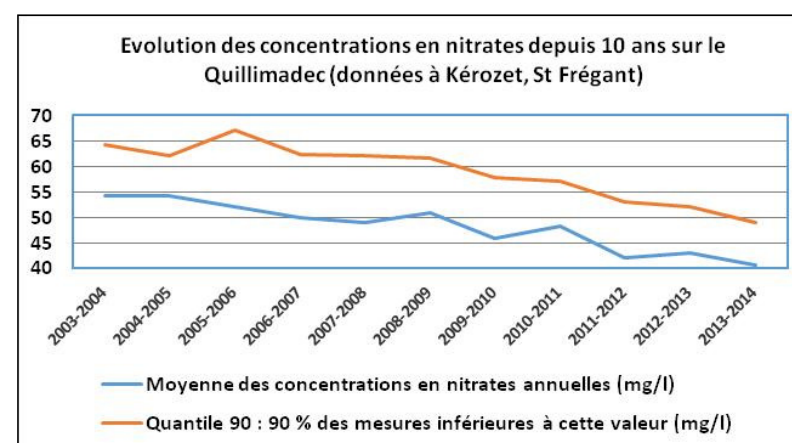
- ◆ L'espèce végétale bien-sûr : maïs, blé, orge, différents légumes, prairie temporaire, ...
- ◆ Mais aussi son mode de culture : une orge d'hiver et une orge de printemps sont considérées comme deux cultures différentes.

Point sur la qualité de l'eau

Une évolution lente mais positive : continuons dans ce sens

Dans le cadre de la charte de territoire du Quillimadec-Alanan, l'objectif est d'obtenir d'ici 2015, 90 % des mesures de concentrations en nitrates inférieures à 46 mg/l.

Cette année (en cours), 90 % des mesures sont inférieures à 49 mg/l (contre 62 mg/l en 2008).



LETTRE D'INFORMATION

CHARTRE DE TERRITOIRE BASSINS VERSANTS DU QUILLIMADEC-ALANAN

Octobre 2014

Nous entamons la campagne 2014-2015, période sur laquelle seront évalués les résultats de la charte de territoire de l'Anse de Guissény 2013-2015. Il est donc important de mettre en œuvre les pratiques inscrites dans les contrats d'objectifs. Les conseillers du bassin versant, lors de leur visite cet hiver, feront le point avec vous sur les mesures déjà mises en œuvre et celles restant à mettre en place.

Les actions engagées vont dans le bon sens avec comme résultante une baisse de la concentration en nitrates dans l'eau du Quillimadec et de l'Alanan. Poursuivons donc nos efforts.

Pierre ADAM - Michel TANNE

Bilan des Contrats d'objectifs

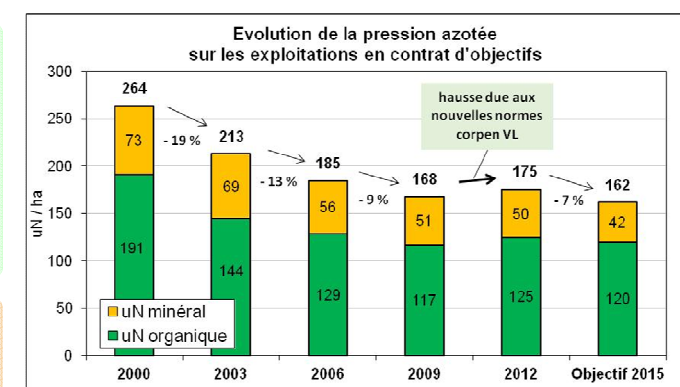
Suite aux visites d'exploitations réalisées par les conseillers en 2013 et 2014, 102 contrats d'objectifs ont été signés par les agriculteurs. Cela représente 4000 ha suivis, soit 65 % de la surface du bassin versant. L'objectif était d'atteindre 70 % de la surface pour fin septembre, on en est proche.

La réussite du plan sera aussi évaluée sur les principales évolutions de pratiques sur lesquelles ces agriculteurs se sont engagés. Extrait de ces actions :

Ajustements de la fertilisation azotée

- Economie de 8 kg/ha en azote minéral
- Réduction de la pression en azote organique de 5 kg/ha

Cela représente la majeure partie de la limitation des fuites de nitrates sur le bassin versant.



Céréales

- Mise en place de bandes double densité sur 186 ha contre 88 ha auparavant pour gérer le premier apport d'azote
- Utilisation de lisier sur blé en remplacement de l'azote minéral sur 260 ha contre 195 ha avant

Herbe

- Limitation des parcelles « parking » pour les vaches ou génisses passant de 100 à 80 ha
- Réduction des épandages d'automne passant de 215 à 130 ha

Ces évolutions paraissent minimes mais leur impact sur les fuites est loin d'être négligeable

Zones humides

- 7.5 km de haies ou talus à mettre en place en bordure de zone humide
 - 90 % des 490 ha de prairies humides en conduite extensive contre 80 % auparavant
- Il s'agit de valoriser le pouvoir dénitrifiant de ces surfaces.

Couverts végétaux

- Mise en place des couverts dans les 15 jours suivant la récolte sur 490 ha contre 328 ha avant
 - Semis de RGI sous couvert de maïs sur 110 ha contre 10 ha avant
 - Incorporation des cannes de maïs grain sur 80 ha
- Plus le couvert végétal est développé, plus il capte d'azote et plus il en restitue à la culture suivante.

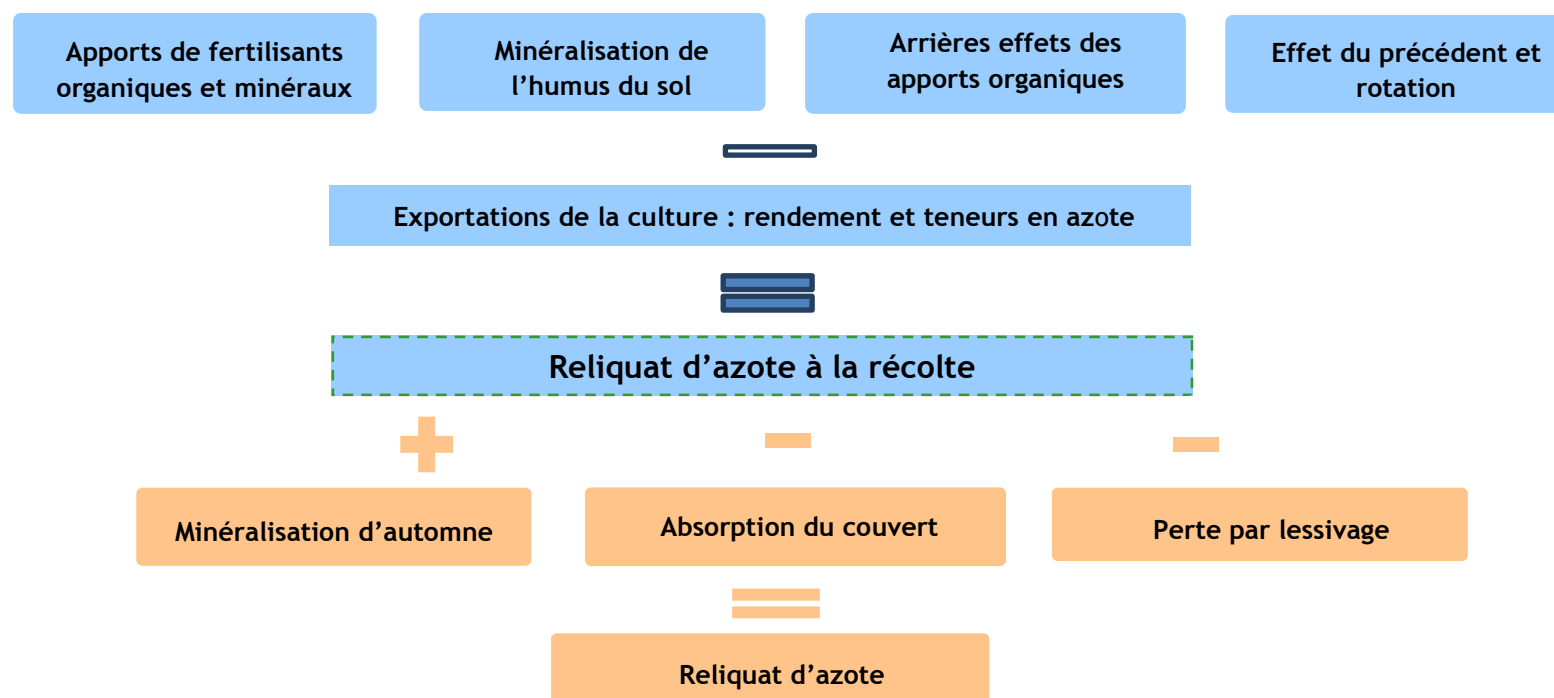
Légumes

- Echalotes suivies d'une culture consommatrice d'azote sur 72 % des surfaces contre 52 % auparavant. Il s'agit d'utiliser l'important reliquat après une culture sous plastique.
- Utilisation du Nitracheck sur choux sur 44 % des surfaces contre 6 % auparavant. Il s'agit d'utiliser un outil de pilotage de l'azote pour ajuster les apports.
- Fertilisation localisée sur pommes de terre sur 95% des surfaces contre 84 % auparavant. Cette pratique est à poursuivre afin de limiter les apports azotés.

Les reliquats d'azote, comment les valoriser ?

Depuis la mise en place du plan algues vertes, l'administration, via la DRAAF, réalise chaque année des mesures de reliquats azotés dans le sol d'octobre à décembre sur plus de la moitié des exploitations. 2014 sera la troisième année de prélèvements. Avec un peu de recul voyons comment en tirer parti :

A quoi correspond le reliquat d'azote ? C'est la résultante entre :



Les variations du reliquat

Malgré une fertilisation azotée équilibrée, les reliquats peuvent varier d'une année sur l'autre : le rendement, la minéralisation du sol, les arrières effets des apports organiques et des précédents dépendent des conditions climatiques.

Ainsi, un reliquat élevé, ne veut pas forcément dire qu'il y a eu sur-fertilisation.

Les données brutes sont corrigées pour l'effet année et la date de prélèvement

En raison de ces variations, les données brutes sont corrigées à partir de parcelles de références où les pratiques de fertilisation sont connues et maîtrisées, au plus près de l'équilibre de la fertilisation et dans des rotations précises.

Une correction supplémentaire est appliquée selon la date de prélèvement (entre début octobre et mi-décembre). Selon la date, en effet, la minéralisation d'automne et le lessivage impactent plus ou moins fortement les résultats. Pour déterminer cette correction, un suivi du lessivage et de la minéralisation est réalisé sur des parcelles de références.

Le classement de la parcelle, une incitation à se poser des questions

Les résultats de reliquats corrigés sont ensuite répartis en trois catégories : A/B : « résultat correct », C : « résultat élevé » et D : « résultat excessif »

En cas de classement en « C » ou « D », il faut se poser la question de la maîtrise de la fertilisation sur cette parcelle. Les causes peuvent être nombreuses :

- ◇ Les apports sont-ils maîtrisés en quantités et en valeur, pour les amendements organiques essentiellement ?
- ◇ Les apports tiennent-ils bien compte du précédent ?
- ◇ Les apports de fertilisants organiques des années précédentes étaient-ils ajustés ?
- ◇ La culture a-t-elle donné le rendement escompté ?
- ◇ Le couvert a-t-il été mis suffisamment tôt pour être efficace ?
- ◇ Pour les parcelles en herbe, quelle a été son mode de conduite ?
 - ◆ Attention aux parcelles proches de la stabulation : elles peuvent recevoir beaucoup de bousâts et pissats.
 - ◆ Certaines parcelles avec énormément de trèfle peuvent également s'avérer être source de fuites d'azote plus importantes.
 - ◆ Exemples : deux exploitations ayant des parcelles en herbe classées en D : pour l'une, les vaches ont accès à cette parcelle alors qu'il y a un apport de fourrages à l'auge durant toute la saison d'herbe, pour l'autre, c'est la parcelle la plus proche de l'étable avec une faible surface accessible.

Fertilisation du blé : quoi de neuf ?

Les portes ouvertes de la ferme expérimentale de Kerguehennec dans le Morbihan ont été l'occasion de faire le point sur l'optimisation de la fertilisation du blé. Les enseignements qui en ressortent sont :

Le fractionnement en 3 apports améliore le rendement de 2 Qx/ha. Le 3^{ème} apport se fait au stade de la dernière feuille apparue. Cela résulte de l'absorption de l'azote par la plante qui est de 60 % au tallage, 80 % au stade redressement et 90 à 100 % au stade gonflement.

En pratique :

- 0 à 40 unités d'azote maximum/ha au tallage au moment où l'efficacité de l'azote est inférieure. S'aider des bandes double densité pour adapter la dose (voir ci-après).
- Garder 40 unités d'azote/ha pour le 3^{ème} apport au stade de la « dernière feuille apparue ».
- La quantité du 2^{ème} apport sera égale à la dose totale définie selon le rendement moyen moins l'apport au tallage et des 40 kg d'azote du 3^{ème} apport.

L'azote sous quelle forme ?

- Les 3 formes principales d'azote : nitrique (NO₃), ammoniacal (NH₄) et, proche de l'organique, l'urée. Sachant que la plante absorbe l'azote sous forme nitrique, il faut une transformation de l'ammoniaque et de l'urée pour être absorbés. Certains engrais contiennent des retardateurs de libération de l'azote.
- La synthèse des essais montre que l'ammonitrate reste le produit de base.
 - ◆ Les solutions azotées sont moins performantes, elles demandent d'augmenter les doses de 10 à 15 %.
 - ◆ L'urée donne des résultats sensiblement identiques et ne nécessite pas de décalage d'apport, la nitrification étant assez rapide dans nos conditions climatiques.
 - ◆ Les retardateurs de nitrification donnent des résultats similaires, le fractionnement reste tout de même à mettre en œuvre car l'effet retard n'est pas suffisant pour la protéine.

Pour piloter l'apport au tallage, penser aux bandes double densité sur blé

Le principe : utiliser l'information donnée par la plante sur son niveau de nutrition azotée. Pour cela, mettre en place une bande double densité, elle jaunira 15 jours avant le reste de la parcelle.

La mise en place : faire un passage perpendiculairement au semis initial (ou en biais si c'est difficile) en relevant la herse pour ne pas retravailler le sol, sur 10-15 mètres de long. C'est à faire sur une zone représentative de la parcelle (éviter les bouts et bords de champs plus tassés).

Témoignage



Emmanuel LE MENN de St Frégant a testé la double densité l'année dernière : « cela permet de se rendre compte visuellement du besoin de la plante et du reliquat azoté de la parcelle. Au lieu de faire un apport à l'aveugle, on fait un apport en connaissance de cause. Cela permet d'apporter la dose au moment le plus adapté et d'éviter tout gaspillage. Au prix de l'engrais actuel, ce n'est pas négligeable. »

Cas de l'orge :

- La bande double densité n'a jamais été testée sur orge car l'orge jaunit très vite.
- Par contre, il ressort des expérimentations menées par Arvalis dans les Côtes d'Armor et le Morbihan que des apports décalés, plein à fin tallage et un supplément au stade 1 nœud sont plus efficaces sur le rendement et la teneur en protéines qu'un apport mi-tallage puis au stade épis 1 cm. Si l'on applique ce conseil d'Arvalis, la bande double densité sur orge perd de son intérêt.